

2011

# Livre vert pour une politique bioalimentaire

Donner le goût du Québec

Mémoire de la Fédération de l'UPA de la Mauricie déposé à  
la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et  
des ressources naturelles le 24 août 2011





### La Fédération de l'UPA de la Mauricie en bref

---

#### L'organisation

La Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM) compte un peu plus de 1 500 producteurs agricoles sur environ 1 050 entreprises. Elle constitue l'une des 14 fédérations (16 régions) de la Confédération de l'UPA. Son conseil d'administration se compose de 8 représentants de syndicats de base et de 11 représentants de syndicats spécialisés (lait, porcs, bovins, volailles, cultures commerciales, maraichers, pommes de terre, acéricoles, bois, relève et agricultrices). L'UPA débutera une restructuration à compter de l'automne 2011 et la FUPAM fait partie des quatre premières régions à emboîter le pas.

Les services dispensés par la Fédération comprennent l'aménagement et la vie syndicale, la comptabilité, la fiscalité et la gestion, la mise en marché, l'emploi agricole et l'agroenvironnement.

La FUPAM s'est donnée, depuis quelques années, la mission de développer les services directs aux producteurs agricoles, notamment en matière de gestion et d'entrepreneurship.

#### Le territoire en bref...

- ↳ 39 736 km<sup>2</sup> (Mauricie)
- ↳ 113 992 ha (boisés et fermes)
- ↳ 89 833 ha (en culture)
- ↳ 230 823 ha (forêt privée)
- ↳ 50 % des terres en culture annuelle
- ↳ 28 productions différentes

#### Coup d'œil sur les productions

Production	Nombre d'entreprises	Recettes (M\$)
Laitière	295	91
Avicole	31	40
Céréalière	199	37
Porcine	153	26
Bovine	507	28
Acéricole	130	N/D
Bois	6 800	N/D

*Productions animales : 55 % des entreprises, 73 % des revenus bruts.*

#### Les producteurs

Les exploitants des 1 050 entreprises agricoles de la Mauricie sont âgés de plus de 35 ans pour 90 % d'entre eux, alors que 31 % ont plus de 55 ans. Au chapitre des revenus, 48 % retirent de leur exploitation moins de 50 000 \$ annuellement. Il n'est pas étonnant que plusieurs travaillent à l'extérieur pour pouvoir vivre, pour ne pas dire survivre!

Les producteurs agricoles de la Mauricie sont motivés par des valeurs qui les habitent profondément. La famille, la justice, l'équité, le souci du travail bien fait, le service à la société, la passion et le respect de la nature en sont quelques exemples.

« Nous sommes des femmes et des hommes passionnés par notre profession, sinon nous ne serions plus en agriculture depuis longtemps. Pour preuve, combien de personnes accepteraient de vivre dans les conditions économiques que nous subissons actuellement? Nous ne comptons pas les heures que nous consacrons à notre labeur. Nous sommes totalement dédiés à nourrir la société en respectant ses exigences au mieux de nos capacités. En retour, nous attendons de nos concitoyens et de nos gouvernements un minimum de respect et que l'on n'abuse pas de notre bonne volonté. Nous ne devrions pas être sur la défensive constamment. »<sup>1</sup>

## La filière agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire compte 2 200 entreprises en Mauricie, dont environ la moitié en agriculture. Ces emplois dans le secteur primaire permettent d'en créer 13 300 autres dans l'ensemble de la filière. Si le produit intérieur brut (PIB) du secteur agricole correspond à quelques 120 M\$ (26 %), le secteur de la restauration en compte également 26 %, la transformation 23 % et le commerce de détail 25 %. Avec 230 M\$ en recettes du marché, l'agriculture permet d'en générer 470 M\$ dans toute l'industrie.

L'offre est diversifiée. On retrouve, entre autres, abattoirs, ateliers de découpe, crémeries, charcuteries, confiseries, usine de margarine, boulangeries, pâtisseries.

Les contraintes	Les potentiels et les opportunités
<p>Mondialisation, changements climatiques et autres problématiques hors de notre contrôle.</p> <p>Faible utilisation des services-conseils.</p> <p>Après 5 ans, 1 nouvelle entreprise sur 2 ferme ses portes.</p> <p>L'aide gouvernementale diminue (ex. : ASRA.)</p> <p>Crises sans précédent dans plusieurs productions (ex. : porcine, bovine, bois.)</p> <p>Relève et transfert de ferme : coûts, intérêt des jeunes, etc.</p> <p>Rareté de la main-d'oeuvre agricole.</p> <p>Grandes chaînes qui contrôlent le marché.</p>	<p>Services-conseils (Réseau Agriconseils) en croissance, mais leurs budgets diminuent.</p> <p>Pression de l'urbanisation relativement faible, terres agricoles relativement bon marché, disponibilité des bâtiments.</p> <p>Diversité des productions (28).</p> <p>Proximité des consommateurs de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Shawinigan, La Tuque.</p> <p>Expertise en agroenvironnement (bassins versants), clubs agroenvironnementaux (230 membres).</p> <p>Secteurs maraichers (circuits courts, marchés publics), produits émergents, agrotourisme en développement (32 entreprises), événements majeurs.</p> <p>Disponibilité de travailleurs étrangers temporaires (150 en 2011).</p> <p>Filière énergétique : biomasse, efficacité, etc.</p> <p>Installations d'abattage.</p>

<sup>1</sup> Extrait du mémoire de la FUPAM déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAQ).

## L'UPA Mauricie en action

- ↳ Projet « Cultivez l'entrepreneur en vous! » (CEV) avec ses deux volets (enquête et accompagnement) et ses priorités sur la gestion et l'entrepreneuriat.
- ↳ Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) et entente spécifique, laquelle sera mise en place prochainement.
- ↳ Valorisation : Portes ouvertes, Exposition agricole de Trois-Rivières, participation aux activités touristiques.
- ↳ Prévention (ex. : Sécurijour), détresse psychologique et autres.
- ↳ Agroenvironnement : rivière des Envies, rivière Chacoura, efficacité énergétique.
- ↳ Développement des services directs aux producteurs : comptabilité, fiscalité, gestion, aménagement, emploi, gestion des ressources humaines, etc.

### Les rêves des producteurs

(extraits tirés des journées d'orientation 2007 et 2008 et du mémoire présenté à la CAAAQ en janvier 2007)

- ↳ Répartition équitable des profits dans toute la filière agroalimentaire.
- ↳ Autosuffisance alimentaire qui permet aux producteurs de vivre décemment avec un revenu suffisant provenant essentiellement de l'agriculture et du marché ainsi qu'une qualité de vie semblable aux gens de l'entourage.
- ↳ Reconnaissance de l'agriculture par la société et le gouvernement comme une priorité sociale et économique au même titre que la santé et l'éducation, et ce, dans un environnement durable et « durable ».
- ↳ Une agriculture à une échelle humaine, soucieuse de l'environnement et accessible à la relève.
- ↳ Un ministre et un ministère de l'Agriculture forts, avec un préjugé favorable aux producteurs, en mode action plutôt que réaction, et qui a du leadership pour soutenir l'agriculture québécoise.
- ↳ Il faut sécuriser l'avenir de l'agriculture au Québec en reconnaissant d'abord les productrices et producteurs pour leur apport à la société.
- ↳ Cohabitation et harmonie à la campagne avec des fermes familiales encore dans 20 ans dans un milieu agricole dynamique.
- ↳ Concertation incontournable de l'UPA et du MAPAQ et réseautage de tous les organismes reliés à l'agriculture (activités communes et partage des connaissances).
- ↳ Des produits importés et des produits d'ici soumis aux mêmes normes en termes de salubrité, contrôle sanitaire et gestion des ressources humaines.

*N. B. L'usage du masculin sera priorisé dans ce mémoire pour alléger le texte.*



## INTRODUCTION

Pour préparer ce mémoire, nous avons rassemblé les résultats de plusieurs réflexions que nous avons menées au cours des cinq dernières années. Ainsi, en février 2007, pour préparer notre mémoire qui devait être présenté à la CAAAQ, nous avons réuni des producteurs ainsi que des intervenants de la région pour élaborer une vision de ce que devrait être l'agriculture de demain en Mauricie.

Ces travaux préliminaires n'ont marqué que le début d'une série de rencontres qui nous ont permis d'initier et de mettre en place une série de mesures d'appui pour les producteurs de la Mauricie. Nous avons fait le pari qu'une meilleure gestion de nos entreprises, le développement de l'esprit d'entrepreneurship et une plus grande collaboration de l'ensemble des intervenants de la filière agricole et agroalimentaire en région pourraient avoir une incidence bénéfique sur la pérennité de ce secteur névralgique de l'économie mauricienne. C'est ce que tentera de démontrer le présent mémoire.

Première réflexion : les producteurs agricoles de la Mauricie ont été très surpris de constater l'absence du mot « agriculture » dans le titre du document *Livre vert pour une politique bioalimentaire*. Comment peut-on traiter correctement de la filière agroalimentaire si on relègue son activité de base, l'agriculture, à un rôle qui semble négligeable en l'englobant dans le terme « bioalimentaire »?

### Une vision globale, c'est incontournable

---

Comme point de départ, nous avons opté pour la vision gouvernementale exprimée par les auteurs de la politique pour donner le goût du Québec, à savoir : « Faire du bioalimentaire un secteur reconnu pour ses produits alimentaires distinctifs et de qualité ainsi que pour sa contribution à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable » (p.18). Cette vision nous semble à la fois trop large et peu explicite.

Malgré plusieurs lectures du Livre vert, nous n'avons pas pu identifier les éléments pertinents pour soutenir une telle vision même si les produits alimentaires et/ou les consommateurs semblent se partager le rôle de fil directeur. Une vision large mais bien étayée est indispensable à une réelle mise en œuvre d'une véritable politique. Par exemple, où se situe la forêt privée qui est appelée à participer à cet essor, notamment avec le développement des produits dits non ligneux (alimentation, santé, énergie et autres)? Le document contient bien des pistes générales d'intervention ponctuelle, mais peu de moyens concrets d'action.

De son côté, en 2007, la FUPAM s'est donnée à l'occasion de la présentation de son mémoire à la commission Pronovost, une telle vision qui lui est propre, soit :

« Les producteurs de la Mauricie fiers d'une agriculture diversifiée, équitable et durable appuyée par la société pour répondre aux besoins de nos consommateurs. »

Cette vision reflète les différentes facettes de l'agriculture (économique, sociale et environnementale) en plus de mettre en lumière des femmes et des hommes de passion qui consacrent, jour après jour, leur énergie à nourrir leurs concitoyens avec une grande fierté. C'est l'une des plus grandes sources de motivation pour nos producteurs pour persévérer dans ce métier exigeant, ne serait-ce que par les variables qui affectent la profession d'agriculteur (conditions de marché, climat, etc.).

La notion de durabilité fait allusion à la pérennité de celle-ci, mais aussi à notre engagement dans la protection des ressources, eau et sol, qui nous permet de gagner honorablement notre vie. Nous sommes fiers de souligner que nous avons été une des régions pionnières dans les projets de protection de l'environnement en milieu agricole au Québec, entre autres, avec le projet de *Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole dans le bassin versant de la rivière des Envies* qui s'est déroulé dans la MRC de Mékinac<sup>2</sup>. D'autre part, nous avons participé activement à des études en efficacité énergétique, réalisées en milieux agricole et agroforestier, et nous nous sommes impliqués dans leur mise en œuvre<sup>3</sup>.

Non seulement nous avons fait un travail terrain important, mais nous nous sommes rapprochés des producteurs et les avons mobilisés par la réalisation d'un livre de bord qui les accompagne au quotidien dans de meilleures pratiques afin de protéger leur environnement. Le projet de livre de bord a remporté le prix Jean-Paul-Raymond en 2006 pour la mobilisation des producteurs agricoles du Syndicat de l'UPA de Mékinac. Ce contact direct avec les producteurs à la ferme demeure d'ailleurs à la base de notre action pour stimuler l'adhésion.

D'autre part, nous désirons également faire évoluer notre vision en élargissant la notion de consommateurs à celle de concitoyens sous l'éclairage d'un coengagement des parties. Nous reviendrons sur cette distinction; elle est importante quant à la perspective que doit avoir une politique de développement agricole.

## Deux axes d'intervention prioritaires en Mauricie

---

Pour mettre en œuvre cette vision, la FUPAM a identifié deux axes d'intervention qui en découlent tout naturellement : l'entrepreneuriat et la gestion (individuel) ainsi que le développement agricole régional (collectif).

### Entrepreneuriat et gestion

La FUPAM a donc pris un tournant volontairement entrepreneurial afin de favoriser et soutenir une gestion performante des entreprises de la région. Pour atteindre cet objectif, elle a initié le projet pilote

---

<sup>2</sup> [www.rivieredesenvies.qc.ca](http://www.rivieredesenvies.qc.ca)

<sup>3</sup> Étude quantitative et qualitative du potentiel de production de biomasse et de biocarburants sur les fermes de la Mauricie, ÉcoRessources Consultants, août 2000 et Analyse de rentabilité de la réalisation d'audits énergétiques dans le secteur agricole, Agrinova (janvier 2011).

CEV. Celui-ci a permis de mobiliser plusieurs partenaires de la région vers un objectif commun qui est d'assurer une plus grande pérennité aux fermes mauriciennes.

Ce projet comprend deux volets. Le premier est la réalisation d'une enquête qualitative pour connaître la réalité de nos membres dans la gestion de leur entreprise et le deuxième se caractérise par des interventions ciblées (entrevues individuelles et groupes de discussion) auprès de propriétaires d'entreprises agricoles dans six secteurs de production (bovin, céréalier, émergent, laitier, maraicher et porcin). Cette enquête<sup>4</sup> (volet 1) a été réalisée auprès de 80 producteurs qui ont fourni des informations précieuses aux partenaires du projet CEV.

De façon préliminaire, on peut affirmer que l'aide pour une meilleure gestion des entreprises agricoles doit se faire à deux niveaux, le premier étant une prise en charge concrète par les producteurs gestionnaires de leur exploitation et le deuxième est **un appui de l'État** afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ses interventions.

Cette analyse du contexte dans lequel se pratique l'agriculture dans notre région nous a permis d'acquérir une vision globale des enjeux. Nous avons volontairement choisi de cibler nos interventions afin d'obtenir des résultats concrets à court et moyen termes.

Le volet 2 est axé sur l'accompagnement des producteurs à la ferme. Selon nous, il s'agit de la meilleure façon de les rejoindre particulièrement en temps difficiles où ils ne sont pas nécessairement enclins à demander de l'aide. Cet accompagnement touche non seulement la gestion, mais, par référencement, il peut englober aussi les besoins d'agronomie, d'agroenvironnement, le transfert de ferme, la détresse psychologique et toutes autres dimensions de la vie agricole. L'important, c'est la qualité du lien et la complicité entre le « coach » et le producteur.

Ramener toutes les difficultés du monde agricole aux problèmes de gestion interne des fermes serait certes un raccourci trop restrictif, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine. La responsabilisation des producteurs est un facteur important dans la rentabilité voire la survie de leur entreprise agricole. On sait par exemple que le niveau d'endettement des fermes québécoises est très élevé si on le compare à celui de nos voisins ontariens ou du nord des États-Unis (New York, Wisconsin, Pennsylvanie)<sup>5</sup>.

## **Développement agricole régional : un monde de proximité**

Afin de nous donner les moyens de nos ambitions, la FUPAM a été un des acteurs et un promoteur important pour mobiliser les partenaires régionaux en vue de l'élaboration du PDAAM et de l'entente spécifique qui en découlera pour sa mise en œuvre.

---

<sup>4</sup> Les conclusions de cette enquête, réalisée par Anne-Marie Pichette, seront rendues publiques au cours des prochaines semaines.

<sup>5</sup> Allocution de Daniel-Mercier Gouin lors de la Journée des producteurs, 18 février 2011, Shawinigan.

Cette proximité se déclinera par la réalisation de projets issus de groupes de travail structurés autour de sept grands projets porteurs<sup>6</sup>. On notera que tous les grands projets mobilisateurs rejoignent les axes d'intervention de la Fédération, notamment le premier sur le développement régional et le quatrième sur la gestion.

1. Maximiser le potentiel de production des divers territoires de la Mauricie (agricole et forestier).
2. Définir une stratégie régionale identifiant les facteurs-clés de succès pour assurer l'agriculture de base, principalement par la valorisation du métier d'agriculteur.
3. Développer les productions émergentes (filières agroénergétiques, produits forestiers non ligneux, produits à valeur ajoutée).
4. Favoriser de meilleures pratiques d'affaires aux plans technique, agroenvironnemental, gestion et innovation.
5. Avoir accès à des ressources qualifiées au plan des services-conseils, de la recherche et développement et de l'innovation.
6. Soutenir la réalisation d'études de marchés pour les produits locaux et destinés à l'exportation et développer des stratégies de commercialisation.
7. Implanter un système d'identification des produits de la région.

## Quelques réponses aux questions du Livre vert

---

Nous avons retenu 7 des 16 questions du Livre vert sur la politique de développement du secteur bioalimentaire du Québec. Les questions 6, 7 et 11 sont reliées à nos axes d'intervention (entrepreneurship et gestion, développement agricole régional), les questions 13, 14, 15 concernent les changements des lois en agriculture et la question 16 qui est relative à la concertation des partenaires.

### Bloc 1 : axes d'intervention de la Fédération de l'UPA de la Mauricie

#### ◆ *Question 6 : soutien de l'État au développement bioalimentaire*

Dans un sondage réalisé auprès des producteurs agricoles de la Mauricie<sup>7</sup>, plusieurs répondants ont souligné qu'il était important de développer l'agriculture en Mauricie. Cependant, ce développement passe d'abord par le maintien des entreprises agricoles existantes. Le **développement bioalimentaire repose premièrement sur une agriculture prospère** qui saura attirer et garder sa relève. Au-delà de la transformation des produits, il y a aussi l'occupation du territoire qui est un facteur déterminant dans la vitalité d'une collectivité. Il faut voir le développement comme un tout.

---

<sup>6</sup> PDAAM (2010-2015).

<sup>7</sup> 163 répondants (avril 2011).

Il faut aussi stimuler la fibre entrepreneuriale des producteurs agricoles et leur donner les moyens d'être plus efficaces et performants sur leur entreprise. Pour atteindre cet objectif, un soutien financier via le Réseau Agriconseils Mauricie (RAM) et un soutien à la formation avec l'appui des collectifs régionaux en formation agricole (CRFA) sont nécessaires.

Nous voulons que notre région conserve et augmente sa capacité à produire des aliments pour les citoyens de la Mauricie et d'ailleurs. Il est à souhaiter que le gouvernement du Québec ne perçoive pas seulement le monde agricole en termes de dépenses, mais plutôt comme un investissement durable pour l'ensemble de la société québécoise au même titre que les infrastructures publiques, l'éducation et la santé.

Il est important que la vision de la collectivité mauricienne vise à assurer sans compromis la capacité de se nourrir aux générations futures. Cela est d'autant plus pertinent que la planète comptera plus de 9 milliards d'habitants en 2050<sup>8</sup>! On peut facilement supposer que certains pays, qui exportent actuellement une bonne partie de leur production, cherchent à la conserver pour nourrir leur propre population dans le futur. Est-il sage de vouloir compter sur les autres plutôt que sur soi-même, spécialement en temps de crises qui pourraient devenir plus fréquentes, particulièrement en raison des changements climatiques?

#### ◆ *Question 7 : rentabilité des entreprises, gestion et entrepreneuriat*

Le gouvernement devrait miser sur un virage « gestion » pour les entreprises agricoles au cours des prochaines années, car elles ont besoin de soutien pour développer une plus grande fibre entrepreneuriale et ainsi passer aux travers des défis qui s'en viennent et qui sont déjà présents.

Mais pour soutenir l'entrepreneuriat, il faut intervenir avant que les entreprises agricoles ne se soient trop enfoncées dans l'endettement et les difficultés financières, pensons entre autres aux entreprises bovines et porcines. Toutes les filières doivent demeurer en place, quitte à faire l'objet d'un repositionnement **supporté par l'État**. Nous garderons ainsi notre capacité de nourrir la population du Québec.

#### ◆ *Question 11 : fonds de réalisation d'initiatives de développement*

Nous pensons que ce fonds pourrait se révéler un outil intéressant, en autant qu'il soit vraiment accessible pour les producteurs. Il faut que les aides gouvernementales soient adaptées à la réalité des entreprises et qu'elles profitent directement aux producteurs plutôt que d'être dirigées essentiellement vers les intervenants et consultants qui gravitent autour d'eux. Il n'est pas rare de voir le prix d'un équipement à la hausse suite à son éligibilité à une subvention. Les programmes sont trop souvent compliqués et apportent peu aux producteurs; à leurs yeux, y adhérer comprend souvent beaucoup plus

---

<sup>8</sup> Perspective de la population mondiale, La Révision de 2006, résumé, Nations Unies, p. 6.

d'inconvénients que d'avantages. Les entreprises agricoles ne sont pas admissibles ou encore la procédure est tellement complexe qu'elle rebute même les plus expérimentés et résolus.

## **Bloc 2 : modification des lois**

### ◆ *Question 13 : plus grande souplesse de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*

Nous devrions poser la question autrement : comment s'assurer que nous aurons assez de terres agricoles de bonne qualité pour nourrir toute la population québécoise dans le futur tout en permettant aux collectivités régionales de conserver une diversité et une vitalité économique aptes à assurer leur épanouissement? À notre avis, il est important que le législateur agisse en ayant une vision à long terme des besoins alimentaires du Québec. Il faut que le gouvernement montre ses couleurs en laissant savoir à tous les acteurs que la protection des terres agricoles est une priorité et qu'il n'entend pas assouplir à court, moyen et long termes cette loi. N'oublions pas que celle-ci a permis, depuis 1978, d'éviter la dilapidation du capital arable québécois, d'autre part très limité.

En ce qui concerne la souplesse de la Loi, nous avons expérimenté à maintes reprises avec nos partenaires municipaux que nous pouvions trouver un terrain d'entente pour la construction de résidences dans le cadre des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Ainsi, c'est plus de 1 800 espaces résidentiels<sup>9</sup> qui ont été autorisés depuis 2006 dans les trois MRC rurales de la région (Des Chenaux, Mékinac et Maskinongé). Il y a donc lieu de mieux utiliser la Loi au lieu de la diluer.

Quant aux demandes qui sont en lien avec des projets agricoles (morcellement), il faut en faire une étude cas par cas. Nous croyons que la Commission de protection du territoire agricole du Québec fait un bon travail dans l'analyse de ce genre de demandes.

Enfin, il faut plus qu'occuper le territoire, il faut l'habiter et pouvoir en vivre. Tous doivent participer.

### ◆ *Question 14 : Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche - transparence, partenariat d'affaires, axée sur les consommateurs.*

La mise en marché collective et la gestion de l'offre n'ont pas été un frein à l'innovation ou à la volonté de répondre aux goûts des consommateurs. Prenons seulement l'exemple de tous les fromages québécois qui ont vu le jour au cours des 15 dernières années. Tous les joueurs de cette filière en retirent des profits, de la ferme jusqu'au comptoir de vente où s'approvisionne la clientèle.

Si les modifications éventuelles à la Loi sur la mise en marché ne visent que des assouplissements permettant à certains promoteurs de contourner l'esprit des lois actuelles, nous ne sommes pas

---

<sup>9</sup> Décisions n<sup>os</sup> 347107,355366, 356923 et 367887.

d'accord. Cette loi est un outil qui permet aux producteurs d'avoir un rapport de force valable face aux autres joueurs de la filière. Mais, ce rapport de force ne peut exister que lorsque les règles du jeu s'appliquent de la même façon à tout le monde sans exception. On doit se méfier des effets collatéraux que pourrait avoir une modification importante de cette loi.

#### ◆ *Question 15 : Loi sur les producteurs agricoles (accréditation unique)*

La question de l'accréditation unique n'est pas un enjeu de taille pour les producteurs agricoles de la Mauricie. Au printemps 2011, nous avons réalisé une tournée régionale et un sondage où plus de 350 producteurs ont indiqué clairement que la meilleure façon de protéger les intérêts des producteurs était de rester unis derrière une seule organisation.

Plusieurs ont fait mention de la situation qui est vécue dans d'autres pays et même dans d'autres provinces, telle l'Ontario, où les producteurs sont représentés par plusieurs organisations. Comme résultat, on obtient qu'ils n'ont pas la capacité et les moyens de se faire entendre convenablement. En coupant la parole à l'UPA, on risque de la couper à l'ensemble des agriculteurs. Est-ce là le résultat recherché? Est-ce que le modèle auquel on aspire sera dominé par les multinationales?

À l'instar d'une conférence prononcée à l'assemblée générale annuelle 2010 de la Fédération par Michel Morriset, nous pensons que dans l'éventualité où l'accréditation unique devait être débattue, elle devra être réglée entre et par les producteurs. Il s'agit des personnes les mieux placées pour trancher cette question.

### **Bloc 3 : engagement des partenaires**

#### ◆ *Question 16 : perspectives d'affaires, catalyseur, concertation*

Pour qu'il y ait une véritable concertation, il faut des rapports et des résultats de type gagnant-gagnant. Quand on constate les écarts de prix entre ce qui est payé aux producteurs et ce que paient les consommateurs au marché, on voit très bien qu'il n'y a pas toujours un partage équitable. Rappelons l'épisode de la crise de la « vache folle » où les prix à l'épicerie ont haussé considérablement alors que ceux réservés aux producteurs bovins diminuaient substantiellement.

Si les producteurs obtiennent des revenus qui couvrent leurs coûts de production, la FUPAM sera toujours un partenaire d'affaires. Les partenariats doivent viser l'enrichissement réparti équitablement entre tous les intervenants concernés en fonction des risques qu'ils prennent et des investissements qu'ils font pour que l'entente soit réussie.



## CONCLUSION

Il est pertinent, bien sûr, de percevoir l'agriculture québécoise en termes d'économie, de création de richesse et d'emplois. Il faut aussi la voir comme l'outil qui donne la capacité à la population du Québec de se nourrir par ses propres moyens. Si on veut plus qu'occuper le territoire, il faut donner aux agriculteurs la possibilité de vivre de leur métier.

Nous devons investir dans le maintien des entreprises agricoles existantes. Nous devons aussi tenir compte des nouvelles réalités et tendances des producteurs d'aujourd'hui. Par exemple, nous voyons émerger une agriculture diversifiée qui se pratique à temps partiel par choix ou, de plus en plus, par nécessité. Mais encore plus, le futur de l'agriculture québécoise ne repose pas seulement sur une concertation de tous les acteurs de la filière, mais aussi sur un appui de toute la société québécoise.

Nous avons démontré par notre expérience régionale qu'un véritable travail d'équipe et une concertation des acteurs du milieu peuvent donner des résultats tangibles. Le CEV et le PDAAM en sont des exemples concrets. Réunir l'Union des producteurs agricoles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Conférence régionale des élus, La Financière agricole du Québec, le Réseau Agriconseils Mauricie, les municipalités régionales de comté (MRC) et centres locaux de développement (CLD), Desjardins, les coopératives, Valacta et les autres partenaires autour d'actions et d'objectifs communs est déjà un exploit en soi. Nous sommes prêts à relever toutes sortes de défis mais, sans conteste, le plus important demeure celui du maintien du plus grand nombre possible de fermes prospères en Mauricie, et ceci dans un horizon à long terme.

L'objectif de ce mémoire est de démontrer que la concrétisation d'une vision passe par l'acquisition d'habiletés individuelles par les producteurs agricoles, principalement en matière d'entrepreneurs et de gestion.

Ce devenir exige également la coopération des concitoyens et de tous les membres des organisations œuvrant pour le développement régional (MRC, CLD, CRÉ, villes et municipalités, gouvernements et autres). Voilà les défis auxquels nous faisons face et que nous aimerions bien voir inscrits et priorisés dans la politique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec.

La meilleure façon de rendre opérationnel le projet de politique nouvellement présenté, c'est de lui greffer un plan d'action. Celui-ci doit intégrer, autour d'une vision bonifiée, les objectifs, opportunités, moyens, ressources (humaines, financières, techniques), échéanciers et indicateurs appropriés. Ce plan d'action doit également se présenter sous ses aspects national, provincial, régional et local. La FUPAM offre sa collaboration dans cette tâche.

Est-ce que le gouvernement du Québec est prêt? Les producteurs de l'UPA de la Mauricie le sont...



## BIBLIOGRAPHIE

AGRINOVA (AGECO). *Analyse de rentabilité de la réalisation d'audits énergétiques dans le secteur agricole*, janvier 2011.

PICHETTE, Anne-Marie, FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE ET PARTENAIRES. *Cultivez l'entrepreneur en vous!, volet 1 : enquête, entre pérennité et durabilité*, 11 juillet 2011, [rapport préliminaire].

ÉCORESSOURCES CONSULTANTS. *Étude quantitative et qualitative du potentiel de production de biomasse et de biocarburants sur les fermes de la Mauricie*, août 2008.

MAPAQ. *Donner le goût du Québec, Livre Vert pour une politique bioalimentaire*, 2011, [document de consultation].

MAPAQ. *Profil de la région, Mauricie*, 2008.

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE. *L'UPA Mauricie du futur*, 16 septembre 2009, [document de travail, (conférence Michel R. Saint-Pierre)].

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE, MAPAQ, CRÉ, PDAAM. *État de situation de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie*.

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE. *Mémoire déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)*, 14 février 2007.

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE, *Procès-verbaux (conseil d'administration et de direction), rapports de colloque, Journées des producteurs, conférences, etc.*, 2005-2011.

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE, *Tournée et sondage auprès des producteurs*, printemps 2011.